

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine-et-Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CONCHES SUR GONDOIRE

En exercice :	15	Compte-rendu de la séance du 10/12/2019
Ayant pris part à la délibération :	15	
Procurations :	5	
Date de convocation :	06/12/2019	
Date d'affichage :	12/12/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric NION, Maire.

Étaient présents : Frédéric NION, Dominique MARMETH, Jean PINEAU, Isabelle THOMAS, Olivier PAUPE, Sylvie NION, Hervé MARCEL, José LANUZA, Laëtitia DEBRAY, Gilles JUNCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mélanie PERRIN a donné pouvoir à Isabelle THOMAS, Frédéric MARRIETTE a donné pouvoir à Jean PINEAU, Christine CAMBIER a donné pouvoir à Sylvie NION, Monique PACHOUD a donné pouvoir à Dominique MARMETH, Anthony MARTIN a donné pouvoir à Olivier PAUPE.

Secrétaire de séance : Isabelle THOMAS

Délibération : N°2019-041
Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme
Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire rappelle les grandes étapes du PLU depuis la délibération du conseil municipal en date du 5 février 2015 prescrivant l'élaboration du PLU jusqu'à ce jour, date de son approbation.

5 février 2015	Délibération du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration du PLU
23 juin 2016	Délibération du Conseil Municipal approuvant les orientations du PADD
5 janvier 2018	Décision de la Mission régionale d'Autorité Environnementale dispensant le projet de la réalisation d'une évaluation environnementale
10 avril 2018	Délibération du Conseil Municipal tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet PLU
17 août 2018	Désignation du commissaire enquêteur par le tribunal Administratif de Melun : Madame Marie-Claude GUYOMARCH
21 septembre 2018	Arrêté du Maire n°U18-4 prescrivant l'ouverture et le fonctionnement de l'enquête publique
16 octobre 2018	Arrêté du Maire n°U18-4bis prescrivant l'ouverture et le fonctionnement de l'enquête publique, annule et remplace le précédent
24 octobre 2018	Annonces légales de l'enquête publique du PLU dans la Marne et le Parisien
15 nov - 15 déc 2018	Enquête publique en mairie
16 novembre 2018	Annonces légales de l'enquête publique du PLU dans le Parisien
21 novembre 2018	Annonces légales de l'enquête publique du PLU dans la Marne
20 décembre 2018	Rapport d'enquête à la mairie
22 janvier 2019	Réponse du bureau d'étude au commissaire enquêteur
1er février 2019	Rapport d'enquête définitif du commissaire enquêteur à la mairie et au Tribunal Administratif de Melun : avis favorable avec réserve
6 juin 2019	Délibération n°21019-120 du Conseil Municipal approuvant le Plan Local d'Urbanisme
10 décembre 2019	Annulation de la délibération n°21019-120 du 6 juin 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20191210-DE2019-141-DE
Date de télétransmission : 12/12/2019
Date de réception préfecture : 12/12/2019

Mairie – rue du Fort du Bois – 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE
Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52
Courriel : accueil@conches-sur-gondoire.fr

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération n°2019-140 du conseil municipal du 10 décembre 2019 a retiré la délibération n°2019-120 du conseil municipal du 6 juin 2019 approuvant le plan local d'urbanisme de Conches sur Gondoire.

La commission Urbanisme / Travaux / Voirie / Patrimoine / Environnement en date du 14 octobre 2019 a émis un avis favorable sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme modifié selon les observations de Monsieur Le Préfet.

Par conséquent, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme modifié.

Vu la lettre d'observation du contrôle de légalité des documents d'urbanisme en date du 27 août 2019 sollicitant le retrait de la délibération n°2019-120 du conseil municipal du 6 juin 2019 approuvant le plan local d'urbanisme de Conches sur Gondoire,

Vu la délibération n°2019-140 du conseil municipal du 10 décembre 2019 retirant la délibération n°2019-120 du conseil municipal du 6 juin 2019 approuvant le plan local d'urbanisme de Conches sur Gondoire,

Vu le projet de PLU modifié, pour tenir compte des observations du contrôle de légalité des documents d'urbanisme, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme / Travaux / Voirie / Patrimoine / Environnement en date du 14 octobre 2019,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Gilles JUNCA) :

- **APPROUVE** le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie ainsi qu'à la Préfecture.
- La présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois conformément à l'article R123-24 ancien du Code de l'urbanisme. Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département.
- La présente délibération deviendra exécutoire :
 - dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;
 - après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre

Maire,
Frédéric NION



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.